

EN PLEINE EXPLOSION DE PANDEMIE : EXPLOSION DE LA MALTRAITANCE DES AESH !

En l'absence de directive ministérielle et de consignes particulières dans le « protocole sanitaire » ou dans la FAQ du ministère, les DSDEN du 93, 94 et 77 ont pris la responsabilité d'interpréter elles-mêmes les textes à leur convenance et placent les AESH en danger grave et imminent !

Avec les nouvelles consignes improvisées de Blanquer vendredi dernier, désormais 1 seul cas de COVID dans la classe justifie l'éviction de l'ensemble des élèves et de leur enseignant...

SAUF LES AESH !

Ainsi, les 3 DSDEN de notre académie ont décidé unilatéralement, qu'en cas d'éviction de la classe, l'AESH est lors réaffecté-e sur une ou plusieurs autres classes !

Pire, même si l'élève qu'accompagne l'AESH est le cas positif qui justifie l'éviction de la classe, l'AESH n'est pas considéré-e comme cas contact et peut aussi être réaffecté-e sur d'autres élèves dans d'autres classes !

En pleine explosion de circulation du virus dans notre académie, le choix est clair de mettre les AESH en danger !

NOUS DEMANDONS L'ANNULATION DE CES DÉCISIONS ET INVITONS LES AESH À FAIRE VALOIR LEURS DROITS !

1. Demandez un ordre écrit de votre hiérarchie vous précisant votre réaffectation : EN ATTENDANT, RESTEZ CHEZ VOUS !

2. Saisissez vous des RSST et renseignez les Registre de danger grave et imminent (RSDG) :

La démarche complète ici : <http://www.cgteduccreteil.org/Droit-d-alerte-de-retrait-Quels-sont-mes-droits>

3. Exercez votre droit de retrait !

La démarche complète ici : <http://www.cgteduccreteil.org/Droit-d-alerte-de-retrait-Quels-sont-mes-droits>

Nous interpellons ce jour les services du rectorat pour que cesse cette ignominie et que les AESH, comme leurs collègues des équipes éducatives, soient elles-eux aussi protégé-es !

**LA MALTRAITANCE, ÇA SUFFIT !
NE VOUS LAISSEZ PAS FAIRE !**